



Note d'information

Par arrêté N°00000373/MINFI du 5 mai 2022, ORANGE MONEY CAMEROUN S.A est devenu le premier Etablissement de Paiement agréé au Cameroun.

A ce titre, ORANGE MONEY CAMEROUN S.A. est désormais habilitée à émettre de la monnaie électronique en remplacement de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC).

ORANGE CAMEROUN et BICEC vous informent qu'à compter du 23 mai 2023, ORANGE MONEY CAMEROUN S.A. remplace la BICEC comme émetteur de monnaie électronique sans impact sur vos services.

Les conditions générales d'utilisation du service Orange Money sont disponibles sur le site internet d'Orange Cameroun.

L'utilisation du service Orange Money à partir du 23 mai 2023 vaut acceptation de ces conditions générales.

Questions et Réponses

Question : ORANGE MONEY CAMEROUN S.A. devient un établissement de paiement. Qu'est-ce que cela signifie ?

Réponse : En devenant un Etablissement de Paiement, ORANGE MONEY CAMEROUN S.A est désormais habilité à fournir des services de paiement en toute autonomie. Le service Orange Money est un acteur majeur de l'inclusion financière depuis plus d'une décennie et leader du paiement mobile au Cameroun. Orange Money Cameroun S.A. sera en mesure de proposer des solutions toujours plus innovantes, sécurisées et simples sur toute l'étendue du territoire camerounais.

Question : Qu'est ce qui change pour les utilisateurs du service Orange Money ?

Réponse : Dans leur usage quotidien, rien ne change pour les utilisateurs du service Orange Money qui peuvent continuer à utiliser leur service en toute sérénité